

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2021

Ouverture de la séance à 20h30

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Christophe BEAUD - Martial BONNAVENT – Gilles BOURGEY - Bernard LIONNET –Laurent RHONE – Denis THOLLON
- Ludivine POUSSEREAU - Frédéric ROSTAING - Laurent MURILLON – Jennifer MOLY

Absents excusés : Julien MALLAND, Isabelle FRACHETTE, Valérie MAYET, Lydie BERGER-BY donne pouvoir à Martial BONNAVENT, Yvette DEPIERRE donne pouvoir à Denis THOLLON,

Secrétaire de séance : Martial BONNAVENT

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 3 MARS 2021

Voté à l'unanimité des présents

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

« Contrat ambition Région, deuxième génération » de la région Auvergne Rhône Alpes.

Une 1ère génération de Contrats Ambition Région a été déployée à compter de 2017 ; une 2ème génération de Contrats est mise en place pour soutenir dès 2021 les investissements des collectivités locales. Les contrats sont conclus pour une durée de 3 ans et concernent prioritairement et essentiellement des opérations à maîtrise d'ouvrage publique.

- taux de subvention maximum : 50 %
- montant de dépenses subventionnables : 60 000 € HT minimum
- montant minimum d'intervention régionale de 30 000 €.

M. le maire propose de déposer un dossier dans le cadre d'un projet d'aménagement du jardin public par la création d'un city-stade, d'une aire de jeux enfants et de l'installation de tables de ping-pong.

Le montant prévu des travaux est de 113 071,67 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du « Contrat ambition Région, deuxième génération »
- autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

Voté à l'unanimité des présents

Monsieur le Maire précise que ces demandes de subventions n'engagent pas la commune à réaliser les opérations. Ces projets seront mis en œuvre uniquement dans le cas d'un cumul de subventions qui permettrait un reste à charge communal acceptable.

- Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h12.